

**COMITE DE COORDINATION
DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
CCRCS**

**07-21 L'alinéa 2 a) de l'article R.123-54 du code de commerce dispose que la société déclare «...les tiers ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel la société...»
Le greffier doit-il demander la production d'une délégation de pouvoir ou peut-on considérer que l'imprimé de déclaration signé par le dirigeant est suffisant ?**

Demande d'avis du greffe du tribunal de commerce de Macon

Lors de l'immatriculation d'une société au RCS :

- **D'une part**, sont déclarés les nom, nom d'usage, pseudonyme, prénoms, date et lieu de naissance, domicile personnel et nationalité des « *directeurs généraux, directeurs généraux délégués, membres du directoire, président du directoire ou, le cas échéant, directeur général unique, associés et tiers ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel la société...* » (article R.123-54 2° a) du code de commerce.)
- **D'autre part**, sont déposées « *deux copies des actes de nomination des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle* » (article R.123-103 1°b)

Le dépôt en annexe au RCS des actes de nomination vise les seuls organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle. En revanche, les tiers ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société ne sont pas concernés.

La déclaration au RCS de ces derniers s'effectue sur un formulaire signé par le dirigeant ou un mandataire ayant procuration, accompagné des pièces justificatives.

EN CONSEQUENCE, LE COMITE (CCRCS) EMET L'AVIS SUIVANT :

Les tiers ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société sont déclarés au RCS dans l'imprimé de déclaration et leur désignation ne fait pas l'objet d'un dépôt d'acte.

Jean-Pierre COCHARD

Président du CCRCS

*Délibération du CCRCS du 17 juin 2008
Président du CCRCS : Jean-Pierre COCHARD
Rapporteur : Christiane MESTRALETTI*

**Secrétariat : CCRCS – Ministère de la Justice –
5 boulevard de la Madeleine 75001 Paris Tél. 01 44 77 65 80**